

LISTE DES ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LA BELGIQUE EN 1979 ET 1980*

établie par

I. DE TROYER

Directeur de la Direction des Traités du Ministère des Affaires étrangères,
du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement

NOTE PRELIMINAIRE

- Les accords sont cités dans l'ordre chronologique de leur *signature* à l'exclusion des accords qui sont - ou qui étaient - ouverts à la signature; ces derniers figurent à la date à laquelle ils ont été *ouverts à la signature*.
- L'absence d'information sur la ratification pour les accords déjà entrés en vigueur signifie qu'ils ne contiennent pas de clause de ratification.
- La mention « *approbation en cours* » indique que le projet de loi et/ou le projet de décret portant approbation de l'accord en question est déjà *déposé* au Parlement et/ou aux Conseils de Communauté.
- La mention « *approbation en préparation* » signifie soit que les documents nécessaires à l'approbation ne sont pas encore établis, soit que le projet de loi et/ou le projet de décret est soumis à l'avis du Conseil d'Etat.
- Les abréviations utilisées dans le corps de cette chronique sont les suivantes:
 - A.R. : Arrêté royal.
 - C.E. : Communautés européennes.
 - J.O. : Journal officiel des Communautés européennes
 - M.B. : Moniteur belge.
 - OMCI : Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.
 - COST : Accord conclu dans le cadre de la Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (coopération entre 19 Etats à l'initiative des Communautés européennes).

* Cette liste a été arrêtée le 21 janvier 1985.

ACCORDS CONCLUS EN 1979

1. BELGIQUE-MAROC, ACCORD PARTICULIER, RABAT, 6 JANVIER 1979.
Voir aussi : 28 avril 1965.
2. BELGIQUE-VIETNAM, ACCORD PARTICULIER, 2 ET 8 JANVIER 1979.
Voir aussi : 11 octobre 1977.
3. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A ABIDJAN LE 11 JANVIER 1979.
Entrée en vigueur : 11 janvier 1979.
M.B. : pas publié.
4. UEBL-SOUDAN, ACCORD PARTICULIER, KHARTOUM, 22 JANVIER 1979.
Voir aussi : 4 février 1976.
5. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA FRANCE RELATIF A L'AMENAGEMENT DES TARIFS DE TRANSPORT DU MINERAI DE FER LORRAIN, ET PROCES-VERBAL, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A BRUXELLES DES 3 ET 22 JANVIER 1979.
M.B. : pas publié.
Voir aussi : 3-7 mai 1968.
6. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PILOTAGE, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A BRUXELLES LES 22 ET 29 JANVIER 1979.
Entrée en vigueur : 1^{er} avril 1979.
M.B. : 24 mars 1979.
Voir aussi : 19 avril 1839, 5 novembre 1842 et 24 octobre 1957.
7. TRAITE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN D'UN VIADUC D'AUTOROUTE SUR L'OUR PRES DE STEINEBRUCK, ANNEXE ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 5 FEVRIER 1979.
Approbation parlementaire : loi du 20 août 1981.
Echange des instruments de ratification : 1^{er} octobre 1981.
Entrée en vigueur : 1^{er} décembre 1981.
M.B. : 15 décembre 1981.
8. BELGIQUE-CÔTE D'IVOIRE, ACCORD PARTICULIER, ABIDJAN, 5 FEVRIER 1979.
Voir aussi : 7 juin 1968.

9. BELGIQUE-CÔTE D'IVOIRE, ACCORD PARTICULIER, BRUXELLES, 8 FEVRIER 1979.
Voir aussi : 5 mai 1977.
10. BELGIQUE-NIGER, ACCORD PARTICULIER, NIAMEY, 14 FEVRIER 1979.
Voir aussi : 10 mai 1971, 5 septembre 1977.
11. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE CUBA RELATIF A L'OCTROI D'UN PRET PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE CUBA, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 16 FEVRIER 1979.
Entrée en vigueur : 16 février 1979.
M.B. : pas publié.
12. BELGIQUE-MAROC, ACCORD PARTICULIER, RABAT, 20 FEVRIER 1979.
Voir aussi : 28 avril 1965.
13. BELGIQUE-INDONESIE, ACCORD PARTICULIER, JAKARTA, 26 FEVRIER 1979.
Voir aussi : 16 juin 1969.
14. PROTOCOLE, SIGNE A DAR-ES-SALAAM LE 27 FEVRIER 1979, PORTANT AMENDEMENT DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE, SIGNE A DAR-ES-SALAAM LE 3 AOUT 1976.
Entrée en vigueur : 27 février 1979.
M.B. : pas publié.
15. BELGIQUE-VIETNAM, DEUX ACCORDS PARTICULIERS, BRUXELLES/PARIS, 26 OCTOBRE 1978 - 1^{er} MARS 1979.
Voir aussi : 11 octobre 1977.
16. BELGIQUE-TANZANIE, ACCORD PARTICULIER, DAR-ES-SALAAM, 10 MARS 1979.
Voir aussi : 1^{er} juillet 1977.
17. BELGIQUE-ZAIRE, ACCORD PARTICULIER, KINSHASA, 15 MARS 1979.
Voir aussi : 23 août 1968.
18. BELGIQUE-RWANDA, DEUX ACCORDS PARTICULIERS, KIGALI, 21 MARS 1979.
Voir aussi : 13 octobre 1962.
19. PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 22 MARS 1979, PORTANT AMENDEMENT AUX ACCORDS ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH, RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH, SIGNES A BRUXELLES LES 14 JANVIER 1974, 11 SEPTEMBRE 1974, 15 JUILLET 1975 ET 11 MARS 1976.

Entrée en vigueur : 22 mars 1979.

M.B. : pas publié.

20. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE BOLIVIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE BOLIVIE, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 23 MARS 1979.

Entrée en vigueur : 23 mars 1979.

M.B. : pas publié.

21. BELGIQUE-TUNISIE, ACCORDS PARTICULIERS, TUNIS, 23 OCTOBRE 1978 - 4 AVRIL 1979.

Voir aussi : 15 juillet 1964.

22. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU PEROU RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU PEROU, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A LIMA LE 4 AVRIL 1979.

Entrée en vigueur : 4 avril 1979.

M.B. : pas publié.

23. ACTE CONSTITUTIF DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI), ET ANNEXES I, II ET III, FAITS A VIENNE LE 8 AVRIL 1979.

Dépositaire : ONU.

Approbation parlementaire : loi du 11 septembre 1981.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 18 novembre 1981.

Cet acte n'est pas encore entré en vigueur.

M.B. : 25 février 1982 et 11 juin 1983.

24. DECISION DES REPRESENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER, REUNIS AU SEIN DU CONSEIL, DU 9 AVRIL 1979.

Approbation parlementaire : loi du 23 février 1981.

M.B. : 26 mars 1981.

25. BELGIQUE-COTE D'IVOIRE, ACCORD PARTICULIER, ABIDJAN, 10 AVRIL 1979.

Voir aussi : 7 juin 1968, 5 janvier 1974.

26. ACCORD RELATIF AUX OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE, ET ANNEXES I, 2 ET 3, FAITS A GENEVE LE 12 AVRIL 1979.

Dépositaire : ONU.

Approbation parlementaire : loi du 30 mars 1981.

- Dépôt de l'instrument d'acceptation de la Belgique : 7 mai 1981.*
Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1980 (pour la Belgique : 6 juin 1981).
M.B. : 18 juin 1981 et 28 avril 1983 (A.R.).
27. ACCORD RELATIF AU COMMERCE DES AERONEFS CIVILS, ANNEXE ET LISTE, FAITS A GENEVE LE 12 AVRIL 1979.
Idem que n° 26.
28. UEBL-SOUDAN, ACCORD PARTICULIER, KHARTOUM, 22 AVRIL 1979.
Voir aussi : 4 février 1976.
29. BELGIQUE-TUNISIE, DEUX ACCORDS PARTICULIERS, TUNIS, 23 AVRIL 1979.
Voir aussi : 15 juillet 1964.
30. PROTOCOLE, FAIT A WASHINGTON LE 25 AVRIL 1979, PORTANT CINQUIEME PROROGATION DE LA CONVENTION SUR LE COMMERCE DU BLE DU 29 MARS 1971.
Dépositaire : Etats-Unis d'Amérique.
Approbation parlementaire anticipée : loi du 29 juin 1977.
Dépôt de l'instrument d'adhésion de la Belgique : 29 novembre 1979
Application provisoire : 23 juin 1979.
Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1979. (pour la Belgique: 29 novembre 1979).
M.B. : 15 mars 1980.
31. PROTOCOLE, FAIT A WASHINGTON LE 25 AVRIL 1979, PORTANT CINQUIEME PROROGATION DE LA CONVENTION SUR L'AIDE ALIMENTAIRE DU 29 MARS 1971.
Dépositaire : Etats-Unis d'Amérique.
Dépôt de l'instrument d'adhésion de la Belgique : 29 novembre 1979.
Application provisoire : 23 juin 1979.
Entrée en vigueur : 19 juillet 1979 (pour la Belgique: 29 novembre 1979).
M.B. : 15 mars 1980.
32. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 25 AVRIL 1979.
Entrée en vigueur: 25 avril 1979.
M.B. : pas publié.
33. BELGIQUE-MAROC, ACCORD PARTICULIER, RABAT, LE 24-29 AVRIL 1979.
Voir aussi : 28 avril 1965.

34. BELGIQUE-ZAIRE, QUATRE ACCORDS PARTICULIERS, BRUXELLES, 30 AVRIL 1979.
Voir aussi : 28 mars 1976.
35. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE CONSEIL EXECUTIF DE LA REPUBLIQUE DU ZAIRE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LA BELGIQUE A LA REPUBLIQUE DU ZAIRE, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A KINSHASA LE 30 AVRIL 1979.
Entrée en vigueur : 30 avril 1979.
M.B. ; pas publié.
36. BELGIQUE-MAROC, QUATRE ACCORDS PARTICULIERS, RABAT, 2 MAI 1979.
Voir aussi : 28 avril 1965.
37. BELGIQUE-CAMEROUN, ACCORD PARTICULIER, YAOUNDE, 13 MARS ET 4 MAI 1979.
Voir aussi : 28 janvier 1975.
38. PROTOCOLE, FAIT A STRASBOURG LE 10 MAI 1979, ADDITIONNEL A LA CONVENTION EUROPEENNE SUR LA PROTECTION DES ANIMAUX EN TRANSPORT INTERNATIONAL DU 13 DECEMBRE 1968.
Dépositaire : Conseil de l'Europe.
Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 11 mars 1980.
Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.
40. CONVENTION EUROPEENNE SUR LA PROTECTION DES ANIMAUX D'ABATAGE, FAITE A STRASBOURG LE 10 MAI 1979.
Dépositaire : Conseil de l'Europe.
Approbation parlementaire en préparation.
41. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU PAKISTAN, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES, DATEES A ISLAMABAD LES 4 DECEMBRE 1975 ET 13 MAI 1976, ADDITIONNEL A L'ARRANGEMENT ENTRE LA BELGIQUE ET LE PAKISTAN CONCERNANT L'EXTRADITION DES 23 JANVIER ET 20 FEVRIER 1952.
Entrée en vigueur : 13 mai 1976.
M.B. : 12 octobre 1979 (avis).
42. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COLOMBIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COLOMBIE, SIGNE A BOGOTA LE 16 MAI 1979.
Entrée en vigueur : 8 avril 1979.
M.B. : pas publié.
43. CONVENTION CONSULAIRE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE, PROTOCOLE ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A ALGER LE 17 MAI 1979.

Approbation parlementaire : loi du 8 février 1981.

Echange des instruments de ratification : 8 février 1982.

Entrée en vigueur : 10 mars 1982.

M.B. : 19 février 1982.

44. ACCORD MARITIME ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE, SIGNE A ALGER LE 17 MAI 1979.

Approbation parlementaire : loi du 24 août 1981.

Echange des notifications prévu à l'article 21 : 11 mai 1981 - 25 septembre 1982.

Entrée en vigueur : 1^{er} novembre 1982.

M.B. : 19 novembre 1982.

45. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A BRUXELLES LE 17 MAI 1979, PORTANT MODIFICATION DU PARAGRAPHE 2 ET DE L'ANNEXE I DE L'ARRANGEMENT ENTRE LA BELGIQUE ET L'ISLANDE RELATIF A LA PECHE DANS LES EAUX QUI ENTOURENT L'ISLANDE, DU 28 NOVEMBRE 1975.

Entrée en vigueur : 17 mai 1979.

Fin :: 11 juin 1981.

M.B. : pas publié.

Nouvel accord : 11 juin 1981.

46. TRAITE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE, LE ROYAUME DE DANEMARK, LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, L'ITALIE, LA REPUBLIQUE D'IRLANDE, LE GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG, LE ROYAUME DES PAYS-BAS ET LE ROYAUME UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD (ETATS MEMBRES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES) ET LA REPUBLIQUE HELLENIQUE RELATIF A L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE ET A LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DE L'ENERGIE ATOMIQUE, ACTE RELATIF AUX CONDITIONS D'ADHESION DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE ET AUX ADAPTATIONS DES TRAITES, ANNEXES NUMEROTEES I A XII ET PROTOCOLES NUMEROTES I A 7, FAITS A ATHENES LE 28 MAI 1979.

Dépositaire : Italie.

Approbation parlementaire : loi du 28 mars 1980.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 21 avril 1980.

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1981.

M.B. : 30 août 1980 et 5 mars 1981.

J.O. : 19 novembre 1979, n° L 291.

Un acte final auquel sont annexés huit Déclarations communes, deux Déclarations de la République fédérale d'Allemagne, deux Déclarations des Communautés Economiques Européennes et une Déclaration de la République Hellénique, a également été signé à Athènes le 28 mai 1979.

47. DECISION DU CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES DU 24 MAI 1979 RELATIVE A L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE A LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER, ACTE RELATIF AUX CONDITIONS D'ADHESION DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE ET AUX ADAPTATIONS, DOUZE ANNEXES ET SEPT PROTOCOLES.

Dépositaire : France.

Approbation parlementaire : loi du 28 mars 1980.

Dépôt de l'instrument de ratification de la République hellénique : 1^{er} janvier 1981.

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1981.

M.B. : 30 août 1980.

J.O. : 19 novembre 1979, n° L.291.

48. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE LIBANAISE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE LIBANAISE, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BEYROUTH LE 31 MAI 1979.

Cet accord n'est pas encore entré en vigueur.

M.B. : pas publié.

49. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE RELATIF A LA CREATION DANS LA GARE D'AIX-LA-CHAPELLE-OUEST DE BUREAUX A CONTROLES NATIONAUX JUXTAPOSES, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A BRUXELLES LES 18 AVRIL ET 31 MAI 1979.

Entrée en vigueur : 1^{er} juin 1979.

M.B. : 21 novembre 1979 et 29 janvier 1980.

Accord de base : 15 mai 1956.

50. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A DAMAS LE 31 MAI 1979.

Entrée en vigueur : 29 novembre 1979.

M.B. : pas publié.

51. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU KENYA RELATIF AUX SERVICES AERIENS ENTRE LEURS TERRITOIRES RESPECTIFS ET AU-DELA, ET ANNEXE, SIGNES A NAIROBI LE 14 JUIN 1979.

Echange des notifications prévu à l'article 20 : 19 novembre 1979.

Application provisoire : le 14 juin 1979.

Entrée en vigueur : 19 novembre 1979.

M.B. : 10 avril 1980.

OACI : 18 février 1980, n° 2932.

ONU : 7 mai 1980, n° 18.801.

52. BELGIQUE-TUNISIE, ACCORD PARTICULIER, TUNIS, 15 JUIN 1979.
Voir aussi : 15 juillet 1964.
53. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A DAR-ES-SALAAM LE 18 JUIN 1979.
Entrée en vigueur : 18 juin 1979.
M.B. : pas publié.
54. ACCORD CULTUREL ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DE FINLANDE, SIGNE A BRUXELLES LE 19 JUIN 1979.
Assentiment du Conseil de la Communauté française : décret du 8 juin 1982.
Assentiment du Vlaamse Raad : décret du 30 juin 1982.
Notifications prévues à l'article 6 : 4 janvier 1980 - 21 septembre 1982.
Entrée en vigueur : 21 octobre 1982.
M.B. : 27 novembre 1982 (texte de l'Accord), 12 octobre et 27 novembre 1982, et 22 avril 1983.
ONU : 22 décembre 1982.
55. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE CONCERNANT L'EXECUTION EN COMMUN D'UN PROGRAMME D'OBSERVATION DE LA TERRE, ET ANNEXES, SIGNES A PARIS LE 20 JUIN 1979.
Approbation parlementaire : loi du 17 septembre 1981.
Cet accord n'est pas encore entré en vigueur.
56. AMENDEMENT, ADOPTE A BONN LE 22 JUIN 1979, A L'ARTICLE XI, PAR. 3, ALINEA a DE LA CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION DU 3 MARS 1973.
Dépositaire : Suisse
Approbation parlementaire : loi du 28 juillet
Dépôt de l'instrument d'approbation par la Belgique : 3 octobre 1983
Cet amendement n'est pas encore entré en vigueur
M.B. : 30 décembre 1983
57. ARRANGEMENT ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE QUARTIER GENERAL DES PUISSANCES ALLIEES EN EUROPE (SHAPE) AU SUJET DES CONDITIONS REGISSANT LA CREATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE CE QUARTIER GENERAL, ET ANNEXES, SIGNES A CASTEAU LE 28 JUIN 1979.
Approbation parlementaire : loi du 3 février 1981.
Entrée en vigueur : 28 juin 1979.
M.B. : 5 mars 1981.
Voir aussi : 12 mai 1967

58. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LA FRANCE CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES, DATEES A PARIS LE 29 JUIN 1979, CONFIRMANT LE DIX-NEUVIEME ARRANGEMENT, SIGNE LE 8 FEVRIER 1979, RELATIF A LA CREATION DE BUREAUX A CONTROLES NATIONAUX JUXTAPOSES A AUBANGE ET A MONT-SAINT-MARTIN (AUTOROUTE ARLON-LONGWY).
Entrée en vigueur : 29 juin 1979.
M.B. : 18 septembre 1979.
Convention de base : 30 mars 1962.
59. BELGIQUE-RWANDA, ACCORD PARTICULIER, KIGALI, 29 juin 1979.
Voir aussi : 13 octobre 1962.
60. PROTOCOLE DE GENEVE (1979), ANNEXE A L'ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE, FAIT A GENEVE LE 30 JUIN 1979.
Dépositaire : GATT.
Approbation parlementaire : loi du 30 mars 1981.
Dépôt de l'instrument d'acceptation par la Belgique : 7 mai 1981.
Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1980 (pour la Belgique : 7 mai 1981).
M.B. : 18 juin 1981.
61. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET L'ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD CONCERNANT LES MODALITES D'APPLICATION, A TITRE PROVISOIRE, EN BELGIQUE DES ARTICLES 7, 8 ET 34, PARAGRAPHES A ET B DE LA CHARTE DE L'ORGANISATION OTAN DE GESTION DU PROGRAMME AEWSC (NAPMO) DU 8 DECEMBRE 1978, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES DES 27 JUIN ET 5 JUILLET 1979.
Entrée en vigueur : 5 juillet 1979.
M.B. : pas publié.
Voir aussi : Statut de l'OTAN du 20 septembre 1951.
62. BELGIQUE-BURUNDI, TROIS ACCORDS PARTICULIERS, BUJUMBURA, 6 JUILLET 1979.
Voir aussi : 29 juillet 1969.
63. BELGIQUE-NIGER, ACCORD PARTICULIER, NIAMEY, LE 19 JUIN - 6 JUILLET 1977.
Voir aussi : 10 mai 1971.
64. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE D'ANGOLA RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE D'ANGOLA, ET ANNEXES, SIGNES A LOANDA LE 11 JUILLET 1979.
Entrée en vigueur : 11 juillet 1979.
M.B. : pas publié.
65. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE RELATIF AUX PROCEDURES DE SECURITE INDUSTRIELLE APPLICABLES A LA COM-

MUNICIPALITE AUX ENTREPRISES PRIVEES D'INFORMATIONS QUALIFIEES, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A WASHINGTON LE 23 SEPTEMBRE 1975 ET A BRUXELLES LE 24 JUILLET 1979.

Entrée en vigueur : 16 août 1979.

M.B. : pas publié.

66. CONVENTION, SIGNEE A KUALA LUMPUR LE 25 JUILLET 1979, ADDITIONNELLE A LA CONVENTION ENTRE LE GOUVERNEMENT DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA MALAISIE EN VUE D'EVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET L'EVASION FISCALE EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU ET LE CAPITAL, du 24 OCTOBRE 1973.

Entrée en vigueur : 25 juillet 1979 (avec effet rétroactif au 14 août 1975).

M.B. : 8 janvier 1980.

67. ACCORD COST 68 BIS, BRUXELLES, 26 JUILLET 1979. (BOUES D'EPURATION)

68. CONVENTION RELATIVE A LA COOPERATION TECHNIQUE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU SURINAM, SIGNE A BRUXELLES LE 31 JUILLET 1979.

Application provisoire : 31 juillet 1979.

M.B. : pas publiée.

69. BELGIQUE-GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.

ACCORD RELATIF A LA CREATION DE BUREAUX A CONTROLES NATIONAUX JUXTAPOSES A LENGELER (BURG REULAND) SUR LA ROUTE DE TROIS-VIERGES, A SANKT-VITH (SAINT-VITH), ET A DEYFEDD (GOUVY) SUR LA ROUTE DE DIEKIRCH A LIEGE VIA VIELSALM, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A LUXEMBOURG DU 1^{er} AOUT 1979.

Entrée en vigueur : 1^{er} août 1979.

M.B. : 27 octobre 1979.

Cet Accord abroge et remplace l'Accord des 16 et 22 juillet 1966.

Convention de base : 29 novembre 1961.

70. IDEM. ACCORD RELATIF A LA CREATION DE BUREAUX A CONTROLES NATIONAUX JUXTAPOSES SUR LA NOUVELLE ROUTE D'AUBANGE A RODANGE (COMMUNE DE PETANGE) CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A LUXEMBOURG LES 20 JUILLET ET 3 AOUT 1979.

Entrée en vigueur : 1^{er} octobre 1979.

M.B. : 17 octobre 1979.

Convention de base : 29 novembre 1961.

71. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE, ET ANNEXES, SIGNES A ANKARA LE 22 AOUT 1979.

Entrée en vigueur : 22 août 1979.

M.B. : pas publié.

72. BELGIQUE-NIGER, ACCORD PARTICULIER, NIAMEY, 1^{er} SEPTEMBRE 1979.
Voir aussi : 5 septembre 1977.
73. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A HANOI LE 5 SEPTEMBRE 1979.
Entrée en vigueur : 5 septembre 1979.
M.B. : pas publié.
74. BELGIQUE-CAMEROUN, ACCORD PARTICULIER, YAOUNDE, 6 AOUT-7 SEPTEMBRE 1979.
Voir aussi : 24 février 1970.
75. BELGIQUE-MAROC, TROIS ACCORDS PARTICULIERS, RABAT, 23 JUILLET-14 SEPTEMBRE 1979.
Voir aussi : 2 mai 1979.
76. ACCORD CULTUREL ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE, SIGNE A BERLIN LE 14 SEPTEMBRE 1979.
Assentiment du Conseil de la Communauté française : décret du 8 juin 1982.
Assentiment du Vlaamse Raad : décret du 30 juin 1982.
Echange des notifications prévu à l'art. 7 : 14 décembre 1979 - 30 septembre 1982.
Entrée en vigueur : 30 septembre 1982.
M.B. : 27 novembre 1982 (Accord) et 15 octobre, 27 novembre 1982 et 22 avril 1983 (décrets).
ONU : 13 avril 1983.
77. ACCORD MARITIME ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE, SIGNE A BERLIN LE 14 SEPTEMBRE 1979.
Approbation parlementaire : loi du 15 juillet 1981.
Echange des notifications prévu à l'article 16 : 14 décembre 1979 - 12 août 1981.
Entrée en vigueur : 4 octobre 1981.
M.B. : 15 octobre 1981.
78. BELGIQUE-MAROC, ACCORD PARTICULIER, RABAT, 23 JUILLET - 14 SEPTEMBRE 1979.
Voir aussi : 2 mai 1979.
79. CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE, ET ANNEXES I A IV, FAITES A BERNE LE 19 SEPTEMBRE 1979.
Approbation parlementaire en préparation.

80. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 20 SEPTEMBRE 1979.
Entrée en vigueur : 20 septembre 1979.
M.B. : pas publié.
81. BELGIQUE-MAROC, ACCORD PARTICULIER, RABAT, 13 - 25 SEPTEMBRE 1979.
Voir aussi : 12 septembre 1972.
82. RESOLUTION, ADOPTÉE A TORREMOLINOS LE 25 SEPTEMBRE 1979, PORTANT AMENDEMENT A L'ARTICLE 38 DES STATUTS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (OMT) ET AU PARAGRAPHE 12 DES REGLES DE FINANCEMENT ANNEXES AUXDITS STATUTS DU 27 SEPTEMBRE 1970.
Cet amendement n'est pas encore entré en vigueur.
83. PROTOCOLE RELATIF A L'APPROFONDISSEMENT DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE SUR LES MARCHES TIERS ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE, ET ANNEXES, SIGNES A BRUXELLES LE 26 SEPTEMBRE 1979.
Entrée en vigueur : 26 septembre 1979.
M.B. : pas publié.
Voir aussi : 14 septembre 1976.
84. ACCORD RELATIF A L'ELARGISSEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE, INDUSTRIELLE ET TECHNIQUE ENTRE LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE, SIGNE A BRUXELLES LE 26 SEPTEMBRE 1979.
Entrée en vigueur : 26 septembre 1979.
M.B. : pas publié
Voir aussi : 22 novembre 1973.
85. BELGIQUE-MAROC, ACCORD PARTICULIER, RABAT, 17 JUILLET - 3 OCTOBRE 1979.
Voir aussi : 16 janvier 1978.
86. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 3 OCTOBRE 1979.
Entrée en vigueur : 28 mai 1980.
M.B. : pas publié.
87. ACCORD INTERNATIONAL DE 1979 SUR LE CAOUTCHOUC NATUREL, ET ANNEXES, FAITS A GENEVE LE 6 OCTOBRE 1979.
Dépositaire : ONU.

- Approbation parlementaire* : loi du 9 avril 1982.
Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 15 avril 1982.
Application provisoire : 23 octobre 1980.
Entrée en vigueur : 15 avril 1982.
M.B. : 3 juillet 1982.
J.O. : 16 août 1980, L 213.
ONU : 23 octobre 1980, n° 19.184.
88. BELGIQUE-MAROC, ACCORD PARTICULIER, RABAT, 9 OCTOBRE 1979.
Voir aussi : 28 avril 1965.
89. BELGIQUE-BURUNDI, ACCORD PARTICULIER, BUJUMBURA, 12 OCTOBRE 1979.
Voir aussi : 29 juillet 1963.
90. BELGIQUE-RWANDA, ACCORD PARTICULIER, KIGALI, 1 - 12 OCTOBRE 1979.
Voir aussi : 13 octobre 1962.
91. BELGIQUE-FRANCE.
ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A PARIS LES 12 et 15 OCTOBRE 1979, CONFIRMANT LE VINGTIEME ARRANGEMENT SIGNE LE 27 JUIN 1979 RELATIF A LA CREATION DE BUREAUX A CONTROLES NATIONAUX JUXTAPOSES A MOUSCRON ET RISQUONS-TOUT, SUR LA ROUTE DE TOURCOING A COURTRAI.
Entrée en vigueur : 15 octobre 1979.
M.B. : 23 février 1980.
Convention de base : 30 mars 1962.
92. PROTOCOLE ADDITIONNEL N° 2, SIGNE A STRASBOURG LE 17 OCTOBRE 1979, A LA CONVENTION REVISEE POUR LA NAVIGATION DU RHIN.
Dépositaire : Commission centrale du Rhin.
Approbation parlementaire : loi du 15 juin 1981.
Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 30 juillet 1981.
Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.
M.B. : 1^{er} septembre 1981.
Voir aussi : 17 octobre 1868, 20 novembre 1963.
93. PROTOCOLE ADDITIONNEL N° 3, SIGNE A STRASBOURG LE 17 OCTOBRE 1979, A LA CONVENTION REVISEE POUR LA NAVIGATION DU RHIN.
Dépositaire : Commission centrale du Rhin.
Approbation parlementaire : loi du 15 juin 1981.
Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 30 juillet 1981.
Entrée en vigueur : 1^{er} septembre 1982.
M.B. : 1^{er} septembre 1981 et 10 septembre 1982.
Voir aussi : 17 octobre 1868, 20 novembre 1963.

94. BELGIQUE-RWANDA, HUIT ACCORDS PARTICULIERS, KIGALI, 20 OCTOBRE 1979.
Voir aussi : 13 octobre 1962.
95. a) REGLEMENT GENERAL DE L'UNION POSTALE UNIVERSELLE, PROTOCOLE FINAL ET ANNEXE, FAITS A RIO DE JANEIRO LE 26 OCTOBRE 1979.
Dépositaire : Suisse.
Dépôt de l'instrument d'approbation de la Belgique : 30 décembre 1981.
Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1981 (*pour la Belgique* : 30 septembre 1981).
M.B. : 5 juin 1982.
- b) CONVENTION POSTALE UNIVERSELLE, PROTOCOLE FINAL, REGLEMENT D'EXECUTION ET FORMULES, FAITS A RIO DE JANEIRO LE 26 OCTOBRE 1979.
Dépositaire : Suisse.
Dépôt de l'instrument d'approbation de la Belgique : 30 décembre 1981.
Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1981 (*pour la Belgique* : 30 septembre 1981).
M.B. : 5 juin 1982.
- c) HUIT ARRANGEMENTS (COLIS POSTAUX/MANDATS DE POSTE ET BONS POSTAUX DE VOYAGE / CHEQUES POSTAUX / ENVOIS CONTRE REMBOURSEMENT / RECOUVREMENTS / SERVICE INTERNATIONAL DE L'EPARGNE / ABONNEMENTS AUX JOURNAUX ET ECRITS PERIODIQUES) ONT EGLEMENT ETE ETABLIS A RIO DE JANEIRO LE 26 OCTOBRE 1979.
Dépositaire : Suisse.
Dépôt des instruments d'approbation de la Belgique : 30 décembre 1981.
Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 1981 (*pour la Belgique* : 30 décembre 1981).
M.B. : 5 juin 1982.
Ces actes remplacent ceux de Lausanne du 5 juillet 1974.
Nouvelles Conventions : Hambourg, 27 juillet 1984.
96. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE SUR LA RECONNAISSANCE ET L'EXECUTION DES DECISIONS JUDICIAIRES EN MATIERE D'OBLIGATIONS ALIMENTAIRES, SIGNÉE A BUCAREST LE 30 OCTOBRE 1979.
Approbation parlementaire : loi du 23 mars 1983.
Echange des instruments de ratification : 13 décembre 1983.
Entrée en vigueur : 1^{er} février 1984.
M.B. : 20 décembre 1983
97. PROTOCOLE, SIGNÉ A BUCAREST LE 30 OCTOBRE 1979, ADDITIONNEL A LA CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE RELATIVE A L'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIERE CIVILE ET COMMERCIALE DU 3 OCTOBRE 1975.
Approbation parlementaire : loi du 18 juin 1984.
Echange des instruments de ratification : 31 juillet 1984.

Entrée en vigueur : 1^{er} septembre 1984.

M.B. : 5 septembre 1984

98. a) DEUXIEME CONVENTION ACP (I) - C.E.E. DE LOME, ET PROTOCOLES N^{os} 1 A 7, SIGNES A LOME LE 31 OCTOBRE 1979.

b) ACCORD RELATIF AUX PRODUITS RELEVANT DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER, SIGNE A LOME LE 31 OCTOBRE 1979.

Dépositaire : ACP/CE.

Approbation parlementaire : loi du 21 novembre 1980.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 1^{er} octobre 1980.

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1981.

M.B. : 24 février 1981 (loi et avis).

Lome I : voir 28 février 1975 et 11 février 1975.

Lome III : 8 mai 1984.

Voir aussi : 20 novembre 1979.

99. BELGIQUE-SENEGAL, ACCORD PARTICULIER, DAKAR, 11 MAI - 6 NOVEMBRE 1979.

Voir aussi : 1^{er} juillet 1968.

100. CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE TRANSFRONTIERE A LONGUE DISTANCE, FAITE A GENEVE LE 13 NOVEMBRE 1979.

Dépositaire : ONU.

Approbation parlementaire : loi du 9 juillet 1982.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 15 juillet 1982.

Entrée en vigueur : 16 mars 1983.

M.B. : 5 mai 1983.

101. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TUNISIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TUNISIE, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 14 NOVEMBRE 1979.

Entrée en vigueur : 14 novembre 1979.

M.B. : pas publié.

102. BELGIQUE-ZAIRE, DEUX ACCORDS PARTICULIERS, KINSHASA, 14 NOVEMBRE 1979.

Voir aussi : 28 mars 1976.

103. AMENDEMENTS, ADOPTES A LONDRES LE 15 NOVEMBRE 1979, AUX ARTICLES 17, 18, 20 ET 51 DE LA CONVENTION RELATIVE A LA CREATION D'UNE ORGANISATION MARITIME CONSULTATIVE INTERGOUVERNEMENTALE DU 6 MARS 1948.

Dépositaire : OMCI/ONU.

(I) Etats Africains, Etats des Caraïbes et du Pacifique.

Dépôt de l'instrument d'acceptation de la Belgique : 11 décembre 1980/23 décembre 1980.

Entrée en vigueur : 10 novembre 1984

M.B. : 29 janvier 1981.

104. AMENDEMENT, ADOPTE A LONDRES LE 15 NOVEMBRE 1979, A LA CONVENTION SUR LES LIGNES DE CHARGE DU 5 AVRIL 1966.

Dépositaire : OMCI.

Dépôt de l'instrument d'acceptation de la Belgique : 5 février 1981.

Ces amendements ne sont pas encore entrés en vigueur.

M.B. : 14 mars 1981.

105. a) ACCORD INTERNE DE 1979 RELATIF AU FINANCEMENT ET A LA GESTION DES AIDES DE LA COMMUNAUTE, SIGNE A BRUXELLES LE 20 NOVEMBRE 1979.

b) ACCORD INTERNE RELATIF AUX MESURES A PRENDRE ET AUX PROCEDURES A SUIVRE POUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION C.E.E.-ACP DE LOME, SIGNE A BRUXELLES LE 20 novembre 1979.

Dépositaire : CE.

Approbation parlementaire : loi du 21 novembre 1980.

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1981 pour cesser ses effets le 28 février 1985 sous réserve de l'article 30.

M.B. : 24 février 1981 (loi et avis).

Voir aussi : 31 octobre 1979.

106. ACCORD ENTRE L'UEBL ET LE GOUVERNEMENT DE LA MALAISIE RELATIF A L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUE DES INVESTISSEMENTS, SIGNE A KUALA LUMPUR LE 22 NOVEMBRE 1979.

Approbation parlementaire : loi du 15 juillet 1981.

Echange des instruments de ratification : 8 février 1982.

Entrée en vigueur : 8 février 1982.

M.B. : 30 mars 1982.

107. BELGIQUE-COTE D'IVOIRE, ACCORD PARTICULIER, ABIDJAN, 22 NOVEMBRE 1979.

Voir aussi : 7 juin 1968.

108. PROTOCOLE ADDITIONNEL AU PROTOCOLE DE GENEVE ANNEXE A L'ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE (GATT) FAIT A GENEVE LE 22 NOVEMBRE 1979.

Dépositaire : GATT.

Approbation parlementaire : loi du 30 mars 1981.

Dépôt de l'instrument d'acceptation de la Belgique : 7 mai 1981.

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1980 (pour la Belgique : 7 mai 1981).

M.B. : 18 juin 1981.

Voir aussi : 30 octobre 1947.

109. ACCORD DE BASE RELATIF A LA COOPERATION ENTRE L'UEBL ET LA THAILANDE, SIGNE A BANGKOK LE 23 NOVEMBRE 1979.
Entrée en vigueur : 23 novembre 1979.
M.B. : pas publié.
110. PROTOCOLE SUR LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, SIGNE A PEKIN LE 23 NOVEMBRE 1979.
Entrée en vigueur : 23 novembre 1979.
M.B. : 28 mai 1980.
111. PROTOCOLE SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE, INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, SIGNE A PEKIN LE 23 NOVEMBRE 1979.
Entrée en vigueur : 23 novembre 1979.
M.B. : 28 mai 1980.
112. ACCORD SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE, INDUSTRIELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, SIGNE A PEKIN LE 23 NOVEMBRE 1979.
Entrée en vigueur : 23 novembre 1979.
M.B. : 28 mai 1980.
Protocole : 14 novembre 1983.
113. AMENDEMENTS, ADOPTES A ROME LE 28 NOVEMBRE 1979, PAR LA CONFERENCE DE L'ONU POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE LORS DE SA VINGTIEME SESSION.
Dépositaire : FAO.
Dépôt de l'instrument d'acceptation de la Belgique : 6 mai 1983.
Ces amendements ne sont pas encore entrés en vigueur.
M.B. : 2 septembre 1983.
114. ACCORD CONCERNANT LA SECURITE SOCIALE DES BATELIERS RHENANS, ET ANNEXES I A VIII, FAIT A GENEVE LE 30 NOVEMBRE 1979.
(Cet Accord abrogera et remplacera l'Accord concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans, du 13 février 1961).
Dépositaire : BIT.
Approbation parlementaire en cours.
115. ACCORD ENTRE LES ETATS MEMBRES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES CONCERNANT L'APPLICATION DE LA CONVENTION EUROPEENNE POUR LA REPRESSION DU TERRORISME, SIGNE A DUBLIN LE 4 DECEMBRE 1979.
Dépositaire : Irlande.
Approbation parlementaire en cours.
Voir aussi : Convention européenne du Conseil de l'Europe pour la répression du terrorisme du 27 janvier 1977.
116. BELGIQUE-CUBA, ARRANGEMENT PARTICULIER, LA HAVANE, 10 DECEMBRE 1979.

117. ACCORD DE COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE, SIGNE AU CAIRE LE 11 DECEMBRE 1979.
Cet Accord n'est pas encore entré en vigueur.
118. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A JAKARTA LE 12 DECEMBRE 1979.
Entrée en vigueur : 12 décembre 1979.
M.B. : pas publié.
119. CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LA PRISE D'OTAGES, ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES A NEW YORK LE 17 DECEMBRE 1979.
Dépositaire : ONU.
Approbation parlementaire en préparation.
120. CONVENTION SUR L'ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES, FAITE A NEW YORK LE 18 DECEMBRE 1979.
Dépositaire : ONU.
Approbation parlementaire : loi du 11 mai 1983.
Assentiment du Conseil de la Communauté française : décret du 30 mars 1983 (M.B. : 17 mai 1983).
Assentiment du Vlaamse Raad : en cours.
Assentiment du Conseil germanophone : en préparation
121. BELGIQUE-INDONESIE, ACCORD PARTICULIER, BRUXELLES, 20 DECEMBRE 1979.
Voir aussi : 16 juin 1969.
122. PROTOCOLE, FAIT A BRUXELLES LE 21 DECEMBRE 1979, PORTANT MODIFICATION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR L'UNIFICATION DE CERTAINES REGLES EN MATIERE DE CONNAISSEMENT DU 25 AOUT 1924, TELLE QU'AMENDEE PAR LE PROTOCOLE DE MODIFICATION DU 23 FEVRIER 1968.
Dépositaire : Belgique.
Approbation parlementaire : loi du 17 août 1983.
Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 7 septembre 1983.
Entrée en vigueur : 14 février 1984.
M.B. : 22 novembre et 24 décembre 1983.
123. PROTOCOLE, FAIT A BRUXELLES LE 21 DECEMBRE 1979 PORTANT MODIFICATION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA LIMITATION DE LA RESPONSABILITE DES PROPRIETAIRES DE NAVIRES DE MER DU 10 OCTOBRE 1957.
Dépositaire : Belgique.

Approbation parlementaire : 17 août 1983.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 7 septembre 1983.

Entrée en vigueur : 6 octobre 1984.

M.B. : 22 novembre 1983 et 11 septembre 1984.

124. CONVENTION SUR LA RECONNAISSANCE DES ETUDES ET DES DIPLOMES RELATIFS A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LES ETATS DE LA REGION D'EUROPE, FAITE A PARIS LE 21 DECEMBRE 1979.

Dépositaire : UNESCO.

Approbation parlementaire en préparation.

125. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE A LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A DAR ES SALAAM LE 21 DECEMBRE 1979.

Entrée en vigueur : 21 décembre 1979.

M.B. : pas publié.

126. BELGIQUE-TUNISIE, ACCORD PARTICULIER, TUNIS, 13 JUILLET - 22 DECEMBRE 1979.

Voir aussi : 15 juillet 1964.

ACCORDS CONCLUS EN 1980

127. BELGIQUE-MAROC.

ACCORD PARTICULIER, RABAT, 10 DECEMBRE 1979 - 8 JANVIER 1980.

Voir aussi : 28 avril 1965.

128. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LES 14 ET 21 JANVIER 1980, MODIFIANT L'ARRANGEMENT ENTRE LA BELGIQUE ET L'ISLANDE RELATIF A LA PECHE DANS LES EAUX QUI ENTOURENT L'ISLANDE, DU 28 NOVEMBRE 1975.

Entrée en vigueur : 21 janvier 1980.

Fin : 1^{er} juin 1981.

M.B. : pas publié.

Voir aussi : 17 mai 1979.

Nouvel accord : 11 juin 1981.

129. ACCORD (ACTION COST 91), BRUXELLES, 22 JANVIER 1980.

Entrée en vigueur : 1^{er} février 1981.

130. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU PEROU RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINAN-

CIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU PEROU, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A LIMA LE 24 JANVIER 1980.

Entrée en vigueur : 24 janvier 1980.

M.B. : pas publié.

131. PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 6 FEVRIER 1980, RELATIF A LA PUBLICATION AU BULLETIN BENELUX DE CERTAINES REGLES JURIDIQUES COMMUNES POUR L'INTERPRETATION DESQUELLES LA COUR DE JUSTICE BENELUX EST COMPETENTE.

Dépositaire : Union économique BENELUX.

Approbation parlementaire : loi du 20 avril 1982.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 5 mai 1982.

Entrée en vigueur : 1^{er} juin 1982.

M.B. : 2 juin 1982.

Voir aussi : 31 mars 1965, 11 mai 1974.

132. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE CONSEIL EXECUTIF DE LA REPUBLIQUE DU ZAIRE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE ROYAUME DE BELGIQUE A LA REPUBLIQUE DU ZAIRE, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A KINSHASA LE 7 FEVRIER 1980.

Entrée en vigueur : 7 février 1980.

M.B. : pas publié.

133. BELGIQUE-NIGER, ACCORD PARTICULIER, BRUXELLES, 8 FEVRIER 1980.

Voir aussi : 10 mai 1971.

134. ACCORD, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES DATEES A BRUXELLES LES 26 SEPTEMBRE 1979 ET 12 FEVRIER 1980, MODIFIANT LES ARTICLES 54 ET 55 DU REGLEMENT DU 20 MAI 1843 POUR L'EXECUTION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 9 DU TRAITE ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS DU 19 AVRIL 1839 ET DU CHAPITRE II, SECTIONS 1 ET 2 DU TRAITE DU 5 NOVEMBRE 1842.

Notifications : 29 octobre 1980 (Pays-Bas) et 6 janvier 1981 (Belgique).

Entrée en vigueur : 1^{er} mars 1981.

M.B. : 15 avril 1981.

135. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU SULTANAT D'OMAN EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DE SERVICES AERIENS ENTRE LEURS TERRITOIRES RESPECTIFS ET AU-DELA, ET ANNEXE, SIGNE A MASCATE LE 20 FEVRIER 1980.

Echange des notes prévu à l'article 19 : 20 avril 1980 (Oman) et 17 août 1980 (Belgique).

Application provisoire : 20 février 1980.

Entrée en vigueur : 17 août 1980.

M.B. : 3 décembre 1980.

O.A.C.I. : 25 septembre 1980, n° 2969.

136. BELGIQUE-MAROC, ACCORD PARTICULIER, RABAT, 11 ET 25 *FEVRIER 1980*.
Voir aussi : 28 avril 1965.
137. BELGIQUE-COTE D'IVOIRE, ACCORD PARTICULIER, ABIDJAN, 26 *FEVRIER 1980*.
Voir aussi : 7 juin 1968.
138. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU KENYA RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU KENYA, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A NAIROBI LE 28 *FEVRIER 1980*.
Entrée en vigueur : 28 février 1980.
M.B. : pas publié.
139. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 3 *MARS 1980*.
Entrée en vigueur : 3 mars 1980.
M.B. : pas publié.
140. CONVENTION SUR LA PROTECTION PHYSIQUE DES MATIERES NUCLEAIRES, ET ANNEXES I ET II, FAITES A VIENNE LE 3 *MARS 1980*.
Dépositaire : A.I.E.A.
Approbation parlementaire : en cours.
Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.
141. CONVENTION GENERALE DE COOPERATION TECHNIQUE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE D'EQUATEUR, SIGNEE A QUITO LE 10 *MARS 1980*.
Cette Convention n'est pas encore entrée en vigueur.
142. CONVENTION RELATIVE A L'AIDE ALIMENTAIRE 1980 FAITE A LONDRES LE 6 *MARS 1980* ET OUVERTE A LA SIGNATURE A WASHINGTON LE 11 *MARS 1980*.
Dépositaire : Etats-Unis d'Amérique.
Approbation parlementaire : loi du 2 février 1983.
Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique: 10 mai 1983.
Entrée en vigueur: 1^{er} juillet 1980 (pour la Belgique: 10 mai 1983).
M.B. : pas encore publié.
Cette Convention forme avec la Convention sur le Commerce du blé de 1971 (29.3.1971) telle que prorogée, l'Accord international sur le blé de 1976.
Cette Convention remplace la Convention relative à l'aide alimentaire de 1971, faite à Washington le 29 mars 1971 telle que prorogée les 2 avril 1974, 25 mars 1975, 17 mars 1976, 26 avril 1978 et 25 avril 1979.

143. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN TENDANT A EVITER LA DOUBLE IMPOSITION ET A PREVENIR L'EVASION FISCALE EN MATIERE D'IMPOTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE, ET PROTOCOLE, SIGNES A BRUXELLES LE 17 MARS 1980.
Approbation parlementaire : loi du 24 août 1982.
Echange des instruments de ratification : 18 août 1983.
Entrée en vigueur : 2 septembre 1983.
M.B. : 5 octobre 1983.
144. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG AU SUJET DES EAUX DE LA SURE, ET ANNEXE, SIGNEES A BRUXELLES LE 17 MARS 1980.
Approbation parlementaire : loi du 26 janvier 1984.
Echange des instruments de ratification : 21 mars 1984.
Entrée en vigueur : 21 avril 1984.
M.B. : 29 mars 1984.
Le Traité de conciliation, d'arbitrage et de règlement judiciaire du 17 octobre 1927 sera d'application pour les litiges non réglés à l'amiable.
145. DECISION DES REPRESENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER, REUNIS AU SEIN DU CONSEIL, DU 18 MARS 1980, PORTANT ATTRIBUTION A CETTE COMMUNAUTE DE RECETTES SUPPLEMENTAIRES POUR 1980.
Approbation parlementaire : loi du 20 juillet 1981.
M.B. : 28 août 1981.
146. CONVENTION GENERALE DE COOPERATION ENTRE LA BELGIQUE ET LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS, SIGNEE A GISENYI LE 18 MARS 1980.
Entrée en vigueur : 18 mars 1980.
M.B. : pas publiée.
147. ACCORD GENERAL D'ASSISTANCE EN PERSONNEL ENTRE LA BELGIQUE ET LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS, SIGNE A GISENYI LE 18 MARS 1980.
Entrée en vigueur : 18 mars 1980.
M.B. : pas publié.
148. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A ABIDJAN LE 18 MARS 1980.
Entrée en vigueur : 18 mars 1980.
M.B. : pas publié.
149. CONVENTION ENTRE LA BELGIQUE, LA FRANCE ET L'ESPAGNE RELATIVE A LA SOCIETE EURODIF, ET ANNEXE, SIGNEES A PARIS LE 20 MARS 1980.

Dépositaire : France.

Approbation parlementaire : loi du 20 août 1981.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 1^{er} octobre 1981.

Entrée en vigueur : 25 juillet 1982.

M.B. : 2 décembre 1981 et 25 août 1982.

150. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PILOTAGE, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES DATEES A BRUXELLES LES 5 ET 21 MARS 1980.

Entrée en vigueur : 1^{er} juin 1980.

M.B. : 14 mai 1980.

Voir aussi : 19 avril 1839, 5 novembre 1842 et 20 mai 1843.

151. ACCORD CULTUREL ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COREE, SIGNE A BRUXELLES LE 21 MARS 1980.

Assentiment du Conseil de la Communauté française : décret du 8 juin 1981.

Assentiment du Vlaamse Raad : décret du 30 juin 1982.

Notifications prévues à l'article 7 : 23 avril 1980 et 19 octobre 1982.

Entrée en vigueur : 19 octobre 1982.

M.B. : 27 novembre 1982 (accord) et 15 octobre, 27 novembre 1982 et 22 avril 1983 (décrets).

ONU : 13 avril 1983.

152. CONVENTION ENTRE L'UEBL ET LA REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN EN MATIERE DE PROMOTION ET DE PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, SIGNE A BRUXELLES LE 27 MARS 1980.

Approbation parlementaire : loi du 21 août 1981.

Notifications prévues à l'article 13 :

- 7 juillet 1981 (Cameroun)
- 18 septembre 1981 (UEBL)

Entrée en vigueur : 1^{er} novembre 1981.

M.B. : 5 février 1982.

153. BELGIQUE-CAMEROUN, TROIS ACCORDS PARTICULIERS, BRUXELLES, 28 MARS 1980.

Entrée en vigueur : 28 mars 1980.

Voir aussi : 24 février 1970 et 15 octobre 1976.

154. A) ACCORD ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE FEDERATIVE DE YOUGOSLAVIE, D'AUTRE PART, ET ANNEXE, SIGNE A BELGRADE LE 2 AVRIL 1980.

Approbation parlementaire : loi du 21 décembre 1981.

Dépôt de la notification belge concernant l'accomplissement des procédures constitutionnelles : 4 janvier 1982.

Entrée en vigueur : 1^{er} avril 1983.

M.B. : 24 février 1982.

Voir aussi : 6 mai 1980.

B) ACCORD DE COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE FEDERATIVE DE YOUGOSLAVIE, ANNEXES A, B ET C, PROTOCOLES N° 1 AVEC ANNEXES I, II, III ET IV, N° 2 ET 3 AVEC ANNEXES I, II, III, IV, V ET VI, SIGNE A BELGRADE LE 2 AVRIL 1980.

Idem.

155. BELGIQUE-MAROC, ACCORD PARTICULIER, RABAT, 1^{er}, 9 ET 14 AVRIL 1980.
Voir aussi : 28 avril 1965.

156. BELGIQUE-RWANDA, ACCORD PARTICULIER, KIGALI, 16 AVRIL 1980.
Voir aussi : 13 octobre 1962.

157. BELGIQUE-INDONESIE, ACCORD PARTICULIER, JAKARTA, 17 AVRIL 1980.
Voir aussi : 16 juin 1969.

158. ACCORD GENERAL EN PERSONNEL EN EXECUTION DE LA CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE DU SURINAM RELATIVE A LA COOPERATION TECHNIQUE, SIGNE A BRUXELLES LE 18 AVRIL 1980.

Entrée en vigueur : 18 avril 1980.

M.B. : pas publié.

Voir aussi : 31 juillet 1979.

159. BELGIQUE-ZAIRE, ACCORD PARTICULIER, KINSHASA, 19 AVRIL 1980.
Voir aussi : 28 mars 1976.

160. CONVENTION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DES PAYS-BAS RELATIVE AU PONT E-39 SUR LA MEUSE ET LE CANAL JULIANA, ET ANNEXE, SIGNEES A LA HAYE LE 24 AVRIL 1980.

Approbation parlementaire : loi du 27 août 1982.

Notifications prévues à l'article 11 : 22 octobre 1980 et 21 septembre 1982.

Entrée en vigueur : 20 octobre 1982.

M.B. : 31 décembre 1982.

161. BELGIQUE-MALAISIE, ACCORD PARTICULIER, KUALA-LUMPUR, 9 ET 24 AVRIL 1980.
Voir aussi : 2 décembre 1966.

162. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A JAKARTA LE 25 AVRIL 1980.

Entrée en vigueur : 25 avril 1980.

M.B. : pas publié.

163. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE RELATIF A L'OCTROI D'UN PRET D'ETAT A ETAT PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A PEKIN LE 30 AVRIL 1980.

Entrée en vigueur : 30 avril 1980.

M.B. : pas publié.

164. BELGIQUE-NIGER, ACCORD PARTICULIER, BRUXELLES, 9 MAI 1980.

Voir aussi : 10 mai 1979.

165. CONVENTION RELATIVE AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES (COTIF), ET APPENDICES A ET B, ET PROTOCOLE SUR LES PRIVILEGES ET IMMUNITES DE L'ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES (COTIF), FAITS A BERNE LE 9 MAI 1980.

Dépositaire : Suisse.

Approbation parlementaire : loi du 25 avril 1983.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 2 juin 1983.

Entrée en vigueur : 1^{er} mai 1985.

M.B. : 3 septembre 1983.

Cette Convention abroge les actes suivants :

- 1) Convention internationale concernant le transport par chemins de fer de marchandises (CIM) du 7 février 1970;
 - 2) Convention internationale concernant le transport par chemins de fer des voyageurs et des bagages (CIV) du 7 février 1970;
 - 3) Protocole additionnel aux Conventions concernant le transport par chemins de fer des marchandises (CIM) et des voyageurs et des bagages (CIV) du 7 février 1970;
 - 4) Convention additionnelle à la CIV relative à la responsabilité des chemins de fer pour la mort et les blessures de voyageurs du 26 février 1966.
166. CONVENTION SUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE MARINES DE L'ANTARCTIQUE, ET ANNEXE, FAITES A CANBERRA LE 20 MAI 1980.

Dépositaire : Australie.

Approbation parlementaire : loi du 17 janvier 1984.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 22 février 1984.

Entrée en vigueur : 7 avril 1982 (pour la Belgique : 23 mars 1984).
M.B. : 18 avril 1984.

167. CONVENTION EUROPEENNE SUR LA RECONNAISSANCE ET L'EXECUTION DES DECISIONS EN MATIERE DE GARDE DES ENFANTS ET LE RETABLISSEMENT DE LA GARDE DES ENFANTS, FAITE A LUXEMBOURG LE 20 MAI 1980.

Dépositaire : Conseil de l'Europe.

Approbation parlementaire en cours.

168. CONVENTION-CADRE EUROPEENNE SUR LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE DES COLLECTIVITES OU AUTORITES TERRITORIALES, ET ANNEXE, FAITES A MADRID LE 21 MAI 1980.

Dépositaire : Conseil de l'Europe.

Approbation parlementaire en préparation.

169. BELGIQUE-SENEGAL, DEUX ACCORDS PARTICULIERS, DAKAR, 22 MAI 1980.

Voir aussi : 1^{er} juillet 1968.

170. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA JAMAIQUE EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DE SERVICES AERIENS ENTRE LEURS TERRITOIRES RESPECTIFS ET AU-DELA, SIGNE A KINGSTON LE 27 MAI 1980.

Entrée en vigueur : 27 mai 1980.

M.B. : 26 novembre 1980.

O.A.C.I. : 17 juillet 1980, n° 2959.

171. BELGIQUE-MAROC, DEUX ACCORDS PARTICULIERS, RABAT, 27 MAI 1980.

Voir aussi : 28 avril 1965.

172. BELGIQUE-SEYCHELLES, ACCORD PARTICULIER, VICTORIA, 4 JUIN 1980.

M.B. : pas publié.

173. ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH RELATIF A LA FOURNITURE DE BLE A TITRE D'AIDE ALIMENTAIRE, SIGNE LE 5 JUIN 1980.

Entrée en vigueur : 5 juin 1980 (pour l'année 1979/1980).

M.B. : pas publié.

174. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH, ET TROIS ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A DACCA LE 5 JUIN 1980.

Entrée en vigueur : 5 juin 1980.

M.B. : pas publié.

175. BELGIQUE-ZAIRE, ACCORD PARTICULIER, KINSHASA, 14 JUIN 1980.

Voir aussi : 28 mars 1976.

176. CONVENTION SUR LA LOI APPLICABLE AUX OBLIGATIONS CONTRACTUELLES, PROTOCOLE, ET DEUX DECLARATIONS COMMUNES, FAITS A ROME LE 19 JUIN 1980.

Dépositaire : CE.

Approbation parlementaire en préparation.

Voir aussi : 15 juin 1955, 1^{er} juillet 1964, 12 juin 1974 et 11 avril 1980.

177. ACCORD PORTANT CREATION DU FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE, ET ANNEXES, FAITS A GENEVE LE 27 JUIN 1980.

Dépositaire : ONU.

Approbation parlementaire en cours.

178. ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES PAR LA ROUTE, ET PROTOCOLE, SIGNES A TUNIS LE 7 JUILLET 1980.

Echange des instruments de ratification : 15 décembre 1980.

Entrée en vigueur : 15 décembre 1980.

M.B. : 18 avril 1981.

179. ACCORD CULTUREL ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT D'IRLANDE, SIGNE A DUBLIN LE 8 JUILLET 1980.

Assentiment du Conseil de la Communauté française : décret du 8 juin 1982.

Assentiment du Vlaamse Raad : décret du 30 juin 1982.

Les notifications prévues à l'article 5 ont été effectuées le 17 septembre et le 1^{er} octobre 1982.

Entrée en vigueur : 1^{er} octobre 1982.

M.B. : 27 novembre 1982 (Accord) et 15 octobre, 27 novembre 1982 et 22 avril 1983 (décrets).

ONU : 13 avril 1983.

180. ACCORD DE COOPERATION CULTURELLE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, SIGNE A BRUXELLES LE 15 JUILLET 1980.

Assentiment du Conseil de la Communauté française : décret du 8 juin 1982.

Assentiment du Vlaamse Raad : décret du 30 juin 1982.

Echange des instruments de ratification : 14 décembre 1982.

Entrée en vigueur : 14 janvier 1983.

M.B. : 11 janvier 1983 (Accord), 15 octobre 1982 et 11 janvier 1983 (décrets).

ONU : 13 avril 1983.

181. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE CONSEIL EXECUTIF DE LA REPUBLIQUE DU ZAIRE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE ROYAUME DE BELGIQUE A LA REPUBLIQUE DU ZAIRE, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 18 JUILLET 1980.

Entrée en vigueur : 18 juillet 1980.

M.B. : pas publié.

182. ACCORD DE COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNOLOGIQUE ENTRE L'UEBL ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DES PHILIPPINES, SIGNE A BRUXELLES LE 18 JUILLET 1980.

Entrée en vigueur : 18 juillet 1980.

M.B. : pas publié.

183. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DES PHILIPPINES RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DES PHILIPPINES, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNE A BRUXELLES LE 18 JUILLET 1980.

Cet Accord n'est pas entré en vigueur.

184. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE, ET LETTRES ANNEXES, SIGNES A ANKARA LE 19 JUILLET 1980.

Entrée en vigueur : 19 juillet 1980.

M.B. : pas publié.

185. ACTION COST 204C, BRUXELLES, LE 24 JUILLET 1980.

Signature par la Belgique : 2 juillet 1981.

Entrée en vigueur : 24 juillet 1980 (pour la Belgique : 2 juillet 1981).

186. BELGIQUE-MALI, ACCORD PARTICULIER, BRUXELLES, 30 JUILLET 1980.

187. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE A LA REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ET DEUX ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A DAR ES SALAM LE 9 AOÛT 1980.
Entrée en vigueur : 9 août 1980.
M.B. : pas publié.
188. BELGIQUE-ZAIRE, TROIS ACCORDS PARTICULIERS, KINSHASA, 2 SEPTEMBRE 1980.
Voir aussi : 28 mars 1976.
189. CONVENTION RELATIVE A LA RECONNAISSANCE VOLONTAIRE DES ENFANTS NES HORS MARIAGE, ET ANNEXE, FAITS A MUNICH LE 5 SEPTEMBRE 1980.
Dépositaire : Suisse.
Approbation parlementaire en préparation.
190. CONVENTION SUR LA LOI APPLICABLE AUX NOMS ET PRENOMS, FAITE A MUNICH LE 5 SEPTEMBRE 1980.
Dépositaire : Suisse.
Approbation parlementaire en préparation.
191. CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CAPACITE MATRIMONIALE, ET ANNEXE, FAITS A MUNICH LE 5 SEPTEMBRE 1980.
Dépositaire : Suisse.
Approbation parlementaire en préparation.
192. AVENANT, SIGNE A KIGALI LE 6 SEPTEMBRE 1980, A L'ACCORD DE PAIEMENT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE SIGNE A KIGALI LE 1^{er} NOVEMBRE 1975.
Entrée en vigueur : 6 septembre 1980.
M.B. : pas publié.
193. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS INSTITUANT UNE UNION DE LA LANGUE NEERLANDAISE (Nederlandse Taalunie), SIGNEE A BRUXELLES LE 9 SEPTEMBRE 1980.
Assentiment du Vlaamse Raad : décret du 24 juillet 1981.
Echange des instruments de ratification : 27 janvier 1982.
Entrée en vigueur : 1^{er} avril 1982.
M.B. : 19 février 1982.
194. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL SUR LES TRANSPORTS AERIENS REGULIERS, ET ANNEXES, SIGNES A BRUXELLES LE 19 SEPTEMBRE 1980.
Echange des notifications prévu à l'article 13 : 26 janvier 1981 (Belgique) et 15 décembre 1982 (Brésil).

Entrée en vigueur: 15 décembre 1982.

M.B.: 20 janvier 1983.

195. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU NIGER RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU NIGER, ET ECHANGE DE LETTRES, SIGNES A BRUXELLES LE 24 SEPTEMBRE 1980.

Entrée en vigueur : 24 septembre 1980.

M.B. : pas publié.

196. BELGIQUE-INDONESIE, ACCORD PARTICULIER, JAKARTA, 3 OCTOBRE 1980.

Voir aussi : 16 juin 1969.

197. PROTOCOLE, FAIT A MONTREAL LE 6 OCTOBRE 1980, PORTANT AMENDEMENT DE LA CONVENTION (article 83bis), RELATIVE A L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE DU 7 DECEMBRE 1944.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

198. CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION, ET PROTOCOLES I, II ET III, FAITS A GENEVE LE 10 OCTOBRE 1980.

Dépositaire : ONU.

Approbation parlementaire en préparation.

199. ACCORD EUROPEEN SUR LE TRANSFERT DE LA RESPONSABILITE A L'EGARD DES REFUGIES, ET ANNEXE, FAITS A STRASBOURG LE 16 OCTOBRE 1980.

Dépositaire : Conseil de l'Europe.

Approbation parlementaire en préparation.

Cesseront d'être applicables entre les Parties à compter l'entrée en vigueur de cet Accord, les dispositions contenues dans des Accords bilatéraux concernant le transfert de la responsabilité de délivrer des titres de voyage en vertu de la Convention relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951, ou la réadmission des réfugiés en l'absence de transfert.

200. BELGIQUE-BENIN, ACCORD PARTICULIER, COTONOU, 17 OCTOBRE 1980.

201. BELGIQUE-INDONESIE, ACCORD PARTICULIER, JAKARTA, 17 OCTOBRE 1980.

Voir aussi : 16 juin 1969.

202. AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE - ACCORD D'APPLICATION, PARIS, 21 OCTOBRE 1980.

203. BELGIQUE-RWANDA, ACCORD PARTICULIER, KIGALI, 12 MAI 1976.

Voir aussi : 13 octobre 1962.

204. CONVENTION SUR LES ASPECTS CIVILS DE L'ENLEVEMENT DES ENFANTS, FAITE A LA HAYE LE 25 OCTOBRE 1980.

Dépositaire : Pays-Bas.

Approbation parlementaire en préparation.

205. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE ITALIENNE RELATIVE AU SERVICE MILITAIRE DES DOUBLE-NATIONAUX, ET ANNEXES A, B ET C, ET PROTOCOLE AVEC ANNEXE, SIGNES A BRUXELLES LE 3 NOVEMBRE 1980.

Approbation parlementaire : loi du 5 septembre 1983.

Echange des instruments de ratification : 16 avril 1984.

Entrée en vigueur : 1 juin 1984.

M.B. : 27 avril 1984.

206. BELGIQUE-RWANDA, QUATRE ACCORDS PARTICULIERS, KIGALI, 3 NOVEMBRE 1980.

Voir aussi : 13 octobre 1962.

207. ACCORD ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE ET LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE DU ZIMBABWE, D'AUTRE PART, SIGNE A LUXEMBOURG LE 4 NOVEMBRE 1980, PORTANT ADHESION DE LA REPUBLIQUE DU ZIMBABWE A LA DEUXIEME CONVENTION ACP-CEE, DU 31 OCTOBRE 1979.

Dépositaire : ACP.

Approbation parlementaire : loi du 21 décembre 1981.

Dépôt des instruments de ratification de la Belgique : 22 décembre 1981.

Entrée en vigueur : 1^{er} mars 1982.

M.B. : 27 août 1982.

Voir aussi : Lomé II, 31 octobre 1979.

208. ACCORD ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA CECA ET LA REPUBLIQUE DU ZIMBABWE RELATIF AUX PRODUITS RELEVANT DE LA CECA, SIGNE A LUXEMBOURG LE 4 NOVEMBRE 1980.

Cfr. n° 81.

209. PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 6 NOVEMBRE 1980 ADDITIONNEL A L'ACCORD ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER ET LA REPUBLIQUE D'ISLANDE A LA SUITE DE L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE A LA COMMUNAUTE.

Notification par la Belgique : 3 mars 1981.

Ce Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

M.B. : 6 juillet 1982.

210. PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 6 NOVEMBRE 1980 ADDITIONNEL A L'ACCORD ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER, D'UNE PART, ET LE ROYAUME DE SUEDE, D'AUTRE PART, A LA SUITE DE L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE A LA COMMUNAUTE.

Idem.

211. PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 6 NOVEMBRE 1980 ADDITIONNEL A L'ACCORD ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER, D'UNE PART, ET LE ROYAUME DE NORVEGE, D'AUTRE PART, A LA SUITE DE L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE A LA COMMUNAUTE.

Idem.

212. PROTOCOLE, SIGNE A BRUXELLES LE 6 NOVEMBRE 1980, ADDITIONNEL A L'ACCORD ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER, D'UNE PART, ET LA REPUBLIQUE DE FINLANDE, D'AUTRE PART, A LA SUITE DE L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE A LA COMMUNAUTE.

Idem.

213. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE SUR L'ASSISTANCE MUTUELLE EN CAS DE CATASTROPHES OU D'ACCIDENTS GRAVES, SIGNEE A BRUXELLES LE 6 NOVEMBRE 1980.

Approbation parlementaire : loi du 17 janvier 1984.

Echange des instruments de ratification : 21 mars 1984.

Entrée en vigueur : 1^{er} mai 1984.

M.B. : 3 avril 1984.

214. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE SUR LA RECONNAISSANCE DES DECISIONS RELATIVES AU DIVORCE, SIGNEE A BRUXELLES LE 6 NOVEMBRE 1980.

Approbation parlementaire : loi du 27 avril 1984.

Echange des instruments de ratification : 31 juillet 1984.

Entrée en vigueur : 1 septembre 1984.

M.B. : 5 septembre 1984.

215. BELGIQUE-RWANDA, ACCORD PARTICULIER, KIGALI, 13 NOVEMBRE 1980.

Voir aussi : 13 octobre 1962.

216. ACCORD INTERNATIONAL DE 1980 SUR LE CACAO, ET ANNEXES, FAITS A GENEVE LE 19 NOVEMBRE 1980.

Dépositaire : ONU.

Approbation parlementaire : loi du 24 juillet 1984.

Dépôt de l'instrument de ratification de la Belgique : 11 septembre 1984.

Cet accord n'est pas encore entré en vigueur.

Application provisoire : 1^{er} août 1981.

M.B. : 22 novembre 1984.

217. CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE FEDERATIVE DE YOUGOSLAVIE POUR EVITER LA DOUBLE IMPOSITION SUR LE REVENU ET LE CAPITAL, ET PROTOCOLE, SIGNES A BELGRADE LE 21 NOVEMBRE 1980.

Approbation parlementaire : loi du 21 avril 1983.

Echange des instruments de ratification : 26 avril 1983.

Entrée en vigueur : 26 mai 1983.

M.B. : 20 mai 1983.

218. BELGIQUE-ZAIRE, ACCORD PARTICULIER, KINSHASA, 25 NOVEMBRE 1980.

Voir aussi : 28 mars 1976.

219. BELGIQUE-MALI, ACCORD PARTICULIER, BAMAKO, 28 NOVEMBRE 1980.

220. BELGIQUE-RWANDA, ACCORD PARTICULIER, KIGALI, 1^{er} DECEMBRE 1980.

Voir aussi : 13 octobre 1962.

221. BELGIQUE-MAROC, ACCORD PARTICULIER, RABAT, 19 OCTOBRE 1976.

Voir aussi : 28 avril 1965.

222. ACCORD DE COOPERATION CULTURELLE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, SIGNE A BRUXELLES LE 9 DECEMBRE 1980.

Assentiment du Conseil de la Communauté française : décret du 8 juin 1982.

Assentiment du Vlaamse Raad : décret du 30 juin 1982.

Notifications prévues à l'article 5 : 11 et 15 octobre 1982.

Entrée en vigueur : 15 octobre 1982.

M.B. : 27 novembre 1982 (Accord), 15 octobre et 27 novembre 1982 et 22 avril 1983 (décrets).

ONU : 13 avril 1983.

223. ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU PEROU RELATIF A L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU PEROU, ET ECHANGES DE LETTRES, SIGNES A LIMA LE 11 DECEMBRE 1980.

Entrée en vigueur : 28 août 1981.

M.B. : pas publié.

224. PLUSIEURS PROTOCOLES, SIGNES A BRUXELLES LE 12 DECEMBRE 1980, ADDITIONNELS A PLUSIEURS ACCORDS, SUITE A L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE HELLENIQUE A LA COMMUNAUTE.

225. BELGIQUE-MAROC, ACCORD PARTICULIER, RABAT. 31 OCTOBRE ET 13 DECEMBRE 1980,
Voir aussi : 28 avril 1965.
226. BELGIQUE-MALAISIE, ACCORD PARTICULIER, KUALA LUMPUR. 9 OCTOBRE ET 19 DECEMBRE 1980.
Voir aussi : 2 décembre 1966.
227. ACCORD ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS RELATIF A LA DESIGNATION DU BUREAU DE NISPEN-ESSEN (PAYS-BAS) COMME BUREAU DOUANIER INTERNATIONAL POUR LE TRAFIC ROUTIER, D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DE NISPEN A ESSEN COMME VOIE DOUANIERE INTERNATIONALE, CONCLU PAR ECHANGE DE LETTRES, DATEES A BRUXELLES, LES 18 ET 30 DECEMBRE 1980.
Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1981.
M.B. : 24 mars 1981 (avis).
Convention de base : 13 avril 1948.
228. BELGIQUE-ZAIRE, DEUX ACCORDS PARTICULIERS, KINSHASA, 31 DECEMBRE 1980.
Voir aussi : 28 mars 1976.
229. PROTOCOLE, CONCLU PAR ECHANGE DE NOTES, DATEES A LISBONNE LES 27 OCTOBRE ET 31 DECEMBRE 1980, MODIFIANT LE PROTOCOLE ETABLI EN VERTU DE L'ARTICLE 17 DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE PORTUGAISE CONCERNANT LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES PAR ROUTE DU 3 JUILLET 1975.
Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 1981.
M.B. : pas publié.

INDEX
DES TRAITES BILATERAUX
DES TRAITES BENELUX,
DES TRAITES MULTILATERAUX
ET DES TRAITES CONCLUS AVEC
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

TRAITES BILATERAUX

ALGERIE

- convention consulaire, n° 43
- accord maritime, n° 44

ALLEMAGNE (République fédérale)

- construction et entretien d'un viaduc, n° 7
- bureaux à contrôles nationaux juxtaposés, n° 49
- assistance mutuelle en cas de catastrophes ou accidents graves, n° 213

ANGOLA

- aide financière, n° 64

BANGLADESH

- aide financière, n° 19
- aide financière, n° 32
- blé, n° 173
- aide financière, n° 174

BENIN

- coopération (accord particulier), n° 200

BOLIVIE

- aide financière, n° 20

BRESIL

- transports aériens, n° 194

BURUNDI

- coopération (accords particuliers), n° 62
- coopération (accord particulier), n° 89

CAMEROUN

- coopération (accord particulier), n° 37
- coopération (accord particulier), n° 74
- investissements (UEBL), n° 152
- coopération (accords particuliers), n° 153

CHINE

- coopération scientifique et technologique (UEBL), n° 110
- coopération économique, industrielle et technologique (UEBL), n° 111
- coopération économique, industrielle, scientifique et technologique (UEBL), n° 112
- prêt, n° 163
- accord culturel, n° 222

COLOMBIE

- aide financière, n° 42

COREE

- accord culturel, n° 151

COTE D'IVOIRE

- aide financière, n° 3
- coopération (accord particulier), n° 8
- coopération (accord particulier), n° 9
- coopération (accord particulier), n° 25
- coopération (accord particulier), n° 107
- coopération (accord particulier), n° 137
- aide financière, n° 148

CUBA

- prêt, n° 11
- coopération (accord particulier), n° 116

EGYPTE

- aide financière, n° 86
- coopération économique (UEBL), n° 117

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

- sécurité industrielle, n° 65

EQUATEUR

- coopération technique, n° 141

FINLANDE

- accord culturel, n° 54

FRANCE

- tarifs de transport du minerai de fer lorrain, n° 5
- programme d'observation de la terre, n° 55
- bureaux à contrôles nationaux juxtaposés, n° 58
- bureaux à contrôles nationaux juxtaposés, n° 91

INDE

- aide financière, n° 80

INDONESIE

- coopération (accord particulier), n° 13
- aide financière, n° 118
- coopération (accord particulier), n° 121
- coopération (accord particulier), n° 157
- aide financière, n° 162
- coopération (accord particulier), n° 196
- coopération (accord particulier), n° 201

IRLANDE

- accord culturel, n° 179

ISLANDE

- pêche, n° 45
- pêche, n° 128

ITALIE

- service militaire, n° 205

JAMAIQUE

- services aériens, n° 170

KENYA

- services aériens, n° 51
- aide financière, n° 138

LIBAN

- aide financière, n° 48

LUXEMBOURG

- bureaux à contrôles nationaux juxtaposés, nos 69 et 70
- Eaux de la Sûre, n° 144

MALAISIE

- double imposition revenus et capital, n° 66
- investissements (UEBL), n° 106
- coopération (accord particulier), n° 161
- coopération (accord particulier), n° 226

MALI

- coopération (accord particulier), n° 186
- coopération (accord particulier), n° 219

MAROC

- coopération (accord particulier), n° 1
- coopération (accord particulier), n° 12
- coopération (accord particulier), n° 33
- coopération (accords particuliers), n° 36
- coopération (accords particuliers), n° 75
- coopération (accord particulier), n° 78
- coopération (accord particulier), n° 81
- coopération (accord particulier), n° 85
- coopération (accord particulier), n° 88
- coopération (accord particulier), n° 127
- coopération (accord particulier), n° 136
- coopération (accord particulier), n° 155
- coopération (accords particuliers), n° 171
- coopération (accord particulier), n° 221
- coopération (accord particulier), n° 225

NIGER

- coopération (accord particulier), n° 10
- coopération (accord particulier), n° 63

- coopération (accord particulier), n° 72
- coopération (accord particulier), n° 133
- coopération (accord particulier), n° 164
- aide financière, n° 195

OMAN

- services aériens, n° 135

PAKISTAN

- extradition, n° 41
- aide financière, n° 139
- double imposition revenus et fortune, n° 143

PAYS-BAS

- droits de pilotage, n° 6
- pilotage, n° 134
- droits de pilotage, n° 150
- pont E-39 sur la Meuse et le canal Juliana, n° 160
- Union de la langue néerlandaise (*Nederlandse Taalunie*), n° 193
- bureau douanier international, n° 227

PEROU

- aide financière, n° 22
- aide financière, n° 130
- aide financière, n° 223

PHILIPPINES

- coopération économique et technologique (UEBL), n° 182
- aide financière, n° 183

POLOGNE

- coopération industrielle sur les marchés tiers (UEBL), n° 83
- coopération économique, industrielle et technique (UEBL), n° 84

PORTUGAL

- transport de personnes et de marchandises, n° 229

REPUBLIQUE

DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

- accord culturel, n° 76
- accord maritime (UEBL), n° 77

ROUMANIE

- décisions judiciaires en matière d'obligations alimentaires, n° 96
- entraide judiciaire en matière civile et commerciale, n° 97
- divorce, n° 214

RWANDA

- coopération (accords particuliers), n° 18
- coopération (accord particulier), n° 59
- coopération (accord particulier), n° 90
- coopération (accords particuliers), n° 94
- coopération (accord particulier), n° 156
- paiement, n° 192
- coopération (accord particulier), n° 203
- coopération (accords particuliers), n° 206
- coopération (accord particulier), n° 215
- coopération (accord particulier), n° 220

SENEGAL

- coopération (accord particulier), n° 99
- coopération (accords particuliers), n° 169

SEYCHELLES

- coopération (accord particulier), n° 172

SOUDAN

- coopération (UEBL) (accord particulier), n° 4
- coopération (UEBL) (accord particulier), n° 28

SURINAM

- coopération technique, n° 68
- coopération (personnel), n° 158

SYRIE

- aide financière, n° 50
- accord culturel, n° 180

TANZANIE

- aide financière, n° 14
- coopération (accord particulier), n° 16
- aide financière, n° 53
- aide financière, n° 125
- aide financière, n° 187

THAILANDE

- coopération (UEBL), n° 109

TUNISIE

- coopération (accord particulier), n° 21
- coopération (accords particuliers), n° 29
- coopération (accord particulier), n° 52
- aide financière, n° 101
- coopération (accord particulier), n° 126
- transport de personnes et de marchandises par route, n° 178

TURQUIE

- aide financière, n° 71
- aide financière, n° 184

VIETNAM

- coopération (accord particulier), n° 2
- coopération (accords particuliers), n° 15
- aide financière, n° 73

YOUGOSLAVIE

- double imposition revenu et capital, n° 217

ZAIRE

- coopération (accord particulier), n° 17
- coopération (accords particuliers), n° 34
- aide financière, n° 35
- coopération (accords particuliers), n° 102
- aide financière, n° 132
- coopération (accord particulier), n° 159
- coopération (accord particulier), n° 175
- aide financière, n° 181
- coopération (accords particuliers), n° 188
- coopération (accord particulier), n° 218
- coopération (accords particuliers), n° 228

TRAITES BENELUX

- règles juridiques communes, publication au Bulletin Benelux, n° 131

TRAITES MULTILATERAUX

- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (acte constitutif), n° 23
- CECA, n° 24
- obstacles techniques au commerce, n° 26
- commerce des aéronefs civils, n° 27
- commerce du blé, n° 30
- aide alimentaire, n° 31
- protection animaux en transport international, n° 38
- protection animaux d'abattage, n° 40
- Etats membres CE/Grèce (adhésion aux traités CE), n° 46
- CECA, idem, n° 47
- commerce des espèces de faune et de flore sauvages, n° 56
- Accord GATT, n° 60
- COST 68 bis, n° 67
- Conservation vie sauvage et milieu naturel de l'Europe, n° 79
- Statut de l'Organisation mondiale du tourisme (amendement), n° 82
- caoutchouc naturel, n° 87
- navigation du Rhin, nos 92 et 93
- Union postale universelle, n° 95
- deuxième Convention ACP-CEE (Lomé II), n° 98
- pollution atmosphérique transfrontalière, n° 100
- Organisation maritime consultative intergouvernementale (OMCI) (amendements), n° 103
- lignes de charge (amendements), n° 104
- aides de la Communauté, n° 105
- GATT, protocole additionnel, n° 108
- FAO, amendements, n° 113
- bateliers rhénans, sécurité sociale, n° 114
- terrorisme (Etats CE), n° 115
- prise d'otages, n° 119
- discrimination à l'égard des femmes, n° 120
- connaissance, n° 122
- responsabilité propriétaires de navires, n° 123
- reconnaissance études et diplômes (enseignement supérieur), n° 124

- COST 91, n° 129
- protection matières nucléaires, n° 140
- aide alimentaire 1980, n° 142
- Etats CECA, n° 145
- coopération avec Pays des Grands Lacs africains, n° 146 et 147
- EURODIF, n° 149
- Etats CECA/Yougoslavie, n° 154
- Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) et protocole privilèges et immunités, n° 165
- conservation faune et flore marines de l'Antarctique, n° 166
- garde des enfants, n° 167
- coopération transfrontalière, n° 168
- loi applicable aux obligations contractuelles, n° 176
- création Fonds commun pour les produits de base, n° 177
- COST 204, n° 185
- reconnaissance des enfants nés hors mariage, n° 189
- noms et prénoms, n° 190
- certificat de capacité matrimoniale, n° 191
- aviation civile internationale (amendement), n° 197
- limitation de l'emploi de certaines armes classiques, n° 198
- responsabilité à l'égard des réfugiés, n° 199
- Agence internationale de l'Energie, n° 202
- enlèvement enfants, aspects civils, n° 204
- Etats CE/Zimbabwe (concernant Convention ACP-CEE), n° 207
- Etats CECA/Zimbabwe, n° 208
- Etats CECA/Islande, n° 209
- Etats CECA/Suède, n° 210
- Etats CECA/Norvège, n° 211
- Etats CECA/Finlande, n° 212
- cacao 1980, n° 216
- Etats CE (adhésion Grèce), n° 224

TRAITES CONCLUS AVEC DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- SHAPE (service protection contre l'incendie), n° 57
- OTAN, n° 61

INDEX ANALYTIQUE DES ACCORDS INTERNATIONAUX CONCLUS PAR LA BELGIQUE EN 1979 ET 1980

AIDE ALIMENTAIRE

- multilatérale, n° 31
- multilatérale, n° 142
- Bangladesh, n° 173

AIDE FINANCIERE

- Côte d'Ivoire, n° 3
- Cuba, n° 11
- Tanzanie, n° 14
- Bangladesh, n° 19
- Bolivie, n° 20
- Pérou, n° 22
- Bangladesh, n° 32
- Zaïre, n° 35
- Colombie, n° 42
- Liban, n° 48
- Syrie, n° 50
- Tanzanie, n° 53
- Angola, n° 64
- Turquie, n° 71
- Vietnam, n° 73
- Inde, n° 80
- Egypte, n° 86
- Tunisie, n° 101
- Indonésie, n° 118
- Tanzanie, n° 125
- Pérou, n° 130
- Zaïre, n° 132
- Kenya, n° 138
- Pakistan, n° 139
- Côte d'Ivoire, n° 148
- Indonésie, n° 162
- Chine, n° 163
- Bangladesh, n° 174
- Zaïre, n° 181
- Philippines, n° 183
- Turquie, n° 184
- Tanzanie, n° 187
- Niger, n° 195
- Pérou, n° 223

ANIMAUX

- multilatérale (protection en transport), n° 38
- multilatérale (protection animaux d'abattage), n° 40
- multilatérale (commerce), n° 56

ARMES

- multilatéral (limitation de l'emploi de certaines armes classiques), n° 198

BENELUX

- bulletin BNL, publication de certaines règles communes, n° 131

COMMERCE

- multilatéral (obstacles techniques), n° 26
- multilatéral (aéronefs civils), n° 27
- multilatéral (blé), n° 30
- multilatéral (faune et flore), n° 56
- multilatéral (protocole GATT), n° 60
- multilatéral (Lomé II), n° 98
- multilatéral (GATT), n° 108

COMMUNAUTES EUROPEENNES

- CECA, n° 24
- CE - Grèce, n° 46
- CE - Grèce, n° 47
- CE - ACP (Lomé II), n° 98
- CE - ACP (Lomé II, aides de la Communauté), n° 105
- CECA (recettes supplémentaires 1980), n° 145
- CECA - Yougoslavie, n° 154
- CE - Zimbabwe, n° 207 et 208
- CECA - Islande, n° 209
- CECA - Suède, n° 210
- CECA - Norvège, n° 211

- CECA - Finlande, n° 212
- CE - Grèce, n° 224

COOPERATION

- Maroc (1 projet), n° 1
- Vietnam (1 projet), n° 2
- Soudan (1 projet), n° 4
- Côte d'Ivoire (2 projets), n° 8 et 9
- Niger (1 projet), n° 10
- Maroc (1 projet), n° 12
- Indonésie (1 projet), n° 13
- Vietnam (2 projets), n° 15
- Tanzanie (1 projet), n° 16
- Zaïre (1 projet), n° 17
- Rwanda (2 projets), n° 18
- Tunisie (1 projet), n° 21
- Côte d'Ivoire (1 projet), n° 25
- Soudan (1 projet), n° 28
- Tunisie (2 projets), n° 29
- Maroc (1 projet), n° 33
- Zaïre, (4 projets), n° 34
- Maroc (4 projets), n° 36
- Cameroun (1 projet), n° 37
- Tunisie (1 projet), n° 52
- Rwanda (1 projet), n° 59
- Burundi (3 projets), n° 62
- Niger (1 projet), n° 63
- Multilatéral (COST), n° 67
- Surinam (coopération technique), n° 68
- Niger (1 projet), n° 72
- Cameroun (1 projet), n° 74
- Maroc (3 projets), n° 75
- Maroc (1 projet), n° 78
- Maroc (1 projet), n° 81
- Pologne (UEBL), (Coopération industrielle sur les marchés tiers), n° 83
- Pologne (UEBL), (élargissement coopération économique, industrielle et technique), n° 84
- Maroc (1 projet), n° 85
- Maroc (1 projet), n° 88
- Burundi (1 projet), n° 89
- Rwanda (1 projet), n° 90
- Rwanda (8 projets), n° 94
- Multilatéral, CEE-ACP, Lomé II, n° 98
- Sénégal (1 projet), n° 99
- Zaïre (2 projets), n° 102
- Côte d'Ivoire (1 projet), n° 107
- Thaïlande (UEBL), n° 109
- Chine (UEBL), (coopération scientifique et technologique), n° 110
- Chine (UEBL), (coopération économique, industrielle et technologique), n° 111
- Chine (UEBL), (développement coopération économique, industrielle, scientifique et technologique), n° 112
- Cuba (1 projet), n° 116
- Egypte (UEBL) (coopération économique), n° 117
- Indonésie (1 projet), n° 121
- Tunisie (1 projet), n° 126
- Maroc (1 projet), n° 127
- Niger (1 projet), n° 133
- Maroc (1 projet), n° 136
- Côte d'Ivoire, (1 projet), n° 137
- Equateur (coopération technique), n° 141
- Pays des Grands Lacs (coopération), n° 146
- Pays des Grands Lacs (assistance en personnel), n° 147
- Cameroun (3 projets), n° 153
- Maroc (1 projet), n° 155
- Rwanda (1 projet), n° 156
- Indonésie (1 projet), n° 157
- Surinam (coopération en personnel), n° 158
- Zaïre (1 projet), n° 159
- Malaisie (1 projet), n° 161
- Niger (1 projet), n° 164
- Multilatéral (coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales), n° 168
- Sénégal (2 projets), n° 169
- Maroc (2 projets), n° 171
- Seychelles (1 projet), n° 172
- Zaïre (1 projet), n° 175
- Philippines (coopération technique et technologique), n° 182
- Multilatéral (COST), n° 185
- Mali (1 projet), n° 186
- Zaïre (3 projets), n° 188
- Indonésie (1 projet), n° 196
- Benin (1 projet), n° 200
- Indonésie (1 projet), n° 201
- Rwanda (1 projet), n° 203
- Rwanda (4 projets), n° 206
- Allemagne (Rép. Féd.) (assistance en cas de catastrophes), n° 213
- Rwanda (1 projet), n° 215
- Zaïre (1 projet), n° 218
- Mali (1 projet), n° 219
- Rwanda (1 projet), n° 220
- Maroc (1 projet), n° 221
- Maroc (1 projet), n° 225
- Malaisie (1 projet), n° 226
- Zaïre (2 projets), n° 228

CONSULAIRES (relations)

- Algérie, n° 43

CULTURE

- Finlande, n° 54
- Rép. Démocratique Allemande, n° 76
- Corée, n° 151
- Finlande, n° 179
- Syrie, n° 180
- Pays-Bas (Union de la langue néerlandaise/Nederlandse Taalunie), n° 193
- Chine, n° 222

DOUBLES IMPOSITIONS DE REVENUS

- Malaisie, n° 66
- Pakistan, n° 143
- Yougoslavie, n° 217

DROITS DE L'HOMME

- multilatéral (discrimination à l'égard des femmes), n° 120
- multilatéral (réfugiés), n° 199
- multilatéral (enfants), n° 204

DROITS DES PERSONNES, ETAT CIVIL, etc.

- multilatéral (obligations contractuelles) n° 176
- multilatéral (reconnaissance enfants) n° 189
- multilatéral (noms et prénoms), n° 190
- multilatéral (certificat capacité matrimoniale), n° 191
- multilatéral (réfugiés), n° 199
- Italie (double-nationaux), n° 205

ENERGIE

- multilatéral (Agence internationale de l'énergie, application), n° 202

ENSEIGNEMENT

- multilatéral (études et diplômes), n° 124

ENTRAIDE JUDICIAIRE

- Roumanie, n° 97

ENVIRONNEMENT

- multilatéral (conservation vie sauvage et milieu naturel de l'Europe), n° 79
- multilatéral (pollution atmosphérique), n° 100
- multilatéral (protection physique des matières nucléaires), n° 140
- multilatéral (conservation faune et flore marines de l'Antarctique), n° 162

RECONNAISSANCE ET EXECUTION DE JUGEMENTS

- Roumanie (en matière d'obligations alimentaires), n° 96
- multilatéral (décisions en matière de garde des enfants), n° 167
- Roumanie (décisions relatives au divorce), n° 214

EXTRADITION

- Pakistan, n° 41

FRONTIERES

- Allemagne (viaduc), n° 7
- Allemagne (bureaux juxtaposés), n° 49
- France (bureaux juxtaposés), n° 58
- Grand-Duché de Luxembourg (bureaux juxtaposés), n° 69 et 70
- France (bureaux juxtaposés), n° 91
- Pays-Bas (pilotage), n° 134
- Grand-Duché de Luxembourg (eaux de la Sûre), n° 144
- Pays-Bas (pont E-39 Meuse/Canal Juliana), n° 160
- Pays-Bas (bureaux juxtaposés), n° 227

INVESTISSEMENTS

- Malaisie (UEBL), n° 106
- Cameroun (UEBL), n° 152

MARITIMES (Accords)

- Algérie (UEBL), n° 44
- République Démocratique Allemande (UEBL), n° 77

MATIERES NUCLEAIRES

- multilatéral (protection physique des matières nucléaires), n° 140
- multilatéral (approvisionnement en uranium enrichi des centrales nucléaires-Eurodif), n° 149

NAVIRES

- multilatéral (lignes de charge), n° 104
- multilatéral (connaissance), n° 122
- multilatéral (responsabilité), n° 123

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (acte constitutif), n° 23

- SHAPE (protection contre incendie), n° 57
- OTAN (application), n° 61
- OMT (Organisation mondiale du tourisme, modification statuts), n° 82
- UPU, n° 95
- OMCI (Organisation maritime consultative intergouvernementale) n° 103
- FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Amendements), n° 113
- COTIF (Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires), n° 165
- Fonds Commun pour les produits de base (création), n° 177
- OACI (amendement), n° 197

PAIEMENT

- Rwanda, n° 192

PECHE

- Islande, n° 45
- Islande, n° 128

POSTES

- multilatéral (revision actes de l'Union Postale universelle), n° 95

PRIVILEGES ET IMMUNITES

- multilatéral (COTIF), n° 165

PRODUITS DE BASE

- multilatéral (blé), n° 30
- multilatéral (caoutchouc naturel), n° 87
- multilatéral (création d'un Fonds commun pour les produits de base), n° 177
- multilatéral (cacao), n° 216

PROGRAMMES SCIENTIFIQUES

- France (observation de la terre), n° 55
- multilatéral (COST), n° 67
- multilatéral (COST), n° 129
- multilatéral (COST), n° 185

RHIN

- multilatéral, n° 92 et 93
- multilatéral (sécurité sociale), n° 144

SECURITE

- Etats-Unis d'Amérique (sécurité industrielle), n° 65

SECURITE SOCIALE

- multilatéral (bateliers rhénans), n° 114

SERVICE MILITAIRE

- Italie, n° 205

TARIFS

- France (transport de minerai de fer), n° 5
- Pays-Bas (droits de pilotage), n° 6
- multilatéral (protocole GATT), n° 60
- multilatéral (protocole GATT), n° 108
- Pays-Bas (droits de pilotage), n° 150

TERRORISME

- multilatéral, n° 115
- multilatéral, n° 119

TRANSPORT

- multilatéral (animaux), n° 38

TRANSPORT AERIEN

- Kenya, n° 51
- Oman, n° 135
- Jamaïque, n° 170
- Brésil, n° 194

TRANSPORT FERROVIAIRE

- multilatéral (COTIF), n° 165

TRANSPORT PAR ROUTE

- Tunisie (personnes et marchandises), n° 178
- Portugal (personnes et marchandises), n° 229